



Divorce conjointe Costa Ricienne

Par **Antoine73**, le **23/01/2021** à **10:09**

Divorce conjointe costa ricienne
Sujet initié par **Antoine73**, il y a 0 secondes - 0 vue

Bonjour,

Pour commencer je suis marié avec une costa ricienne en décembre 2019, mariage célébré au costa rica et transcrit en France ou nous avons depuis avril 2020 la résidence. je souhaiterais divorcer car la vie de couple c'est avéré très difficile pour moi, je suis une psychologue depuis le mois de mai, car je souhaitais que tout s'arrange, mais beaucoup de dispute , culture de vie très différentes et autre incompatibilité m'on mener vers une dépression. Je souhaite donc divorcer, nous avons seulement une voiture en bien commun et pas d'enfants.

Bien sur elle ne le souhaite pas, refuse toute démarche.

Elle est aller au costa rica pour les fêtes espérant qu'en étant seul chacun de notre côté cela arrangerais les choses, mais pour ma part je me sens mieux lorsque qu'elle n'est pas la. je souhaite donc toujours divorcer et de ce fait , elle ne veut plus rentrer en France.

Elle souhaite que je vienne au costa rica pour effectuer les démarches.

Est ce que cela peut être considéré comme un abandon du domicile conjugal?

Quel est le tribunal compétant? car je crois savoir que c'est le tribunal du lieux de résidence habituel des époux .

Quelle serait les démarches que je pourrais entreprendre sachant qu'elle ne sera pas la ?

Je vous remercie pour votre aide

Cordialement

Antoine

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **23/01/2021** à **10:49**

bonjour,

l'abandon du domicile conjugal est une faute puis qu'il n'y a plus de vie commune.

cela permet le divorce pour altération définitive du lien conjugal

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11301>

pour la procédure de divorce, un avocat est nécessaire, je vous conseille donc de chercher un avocat qui vous aidera pour vos démarches.

le tribunal français est compétent puisque votre premier domicile a été en france.

vous pouvez signaler à votre préfecture qu'il n'y a plus de vie commune avec votre épouse qui a quitté la france.

salutations